



La Communauté de communes Vienne & Gartempe peut identifier des locaux disponibles sur l'ensemble du territoire, à l'achat ou à la location. Le Service Économie, Emploi et Insertion recense les disponibilités immobilières professionnelles sur le territoire et gère en propre un parc d'immobiliers locatifs.



Au-delà de cette recherche, la Communauté de communes Vienne & Gartempe peut vous accompagner dans votre projet immobilier via un portage de l'opération.

Dans le cas d'un projet d'installation avec création d'emplois ou d'un projet de développement, la Communauté de communes Vienne & Gartempe peut s'engager à vos côtés en portant pour votre compte l'opération immobilière, avant une rétrocession étalée sur 10 à 15 ans.

L'opération peut se détailler comme suit :

- Définition avec vous d'un cahier des charges en cohérence avec un objectif financier et votre objectif stratégique.
- Construction d'un bâti neuf, pilotée par la Communauté de communes Vienne & Gartempe ou achat d'un bâti existant avec réalisation de travaux.
- Vente étalée sur 10 à 15 ans de l'ensemble immobilier à votre profit.
- Couverture du risque par l'application d'un taux de 3 % sur le montant total d'opération.

Marché au cadran Interrégional des Hérolles

